

Mise en ligne : 16 octobre 2016.
Dernière modification : 16 avril 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

BANCA ITALIANA DI CREDITO (Banque italienne de crédit) Anciennement COOPERATIVA ITALIANA DI CRÉDITO

S.A., 16 avril 1900, sous forme coopérative, transformée en S.A. le 29 juillet 1923.

BANCA ITALIANA DI CREDITO
S.A. au capital de 7 MF
Siège social : TUNIS, 7, r. Es-Sadikia
Adresse télégraphique : ItalcREDIT-Tunis
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 27-29)

Conseil d'administration

CALÒ (Salvatore), 19, r. d'Angleterre, Tunis ; pdt ;
COEN (Alfredo), 15, r. Es-Sadikia, Tunis ; v.-pdt ;
MORANA (Fortunato), 21, r. d'Algérie, Tunis ; v.-pdt ;
BRIGNONE (Docteur Pietro), à Mont-Fleury, Tunis ;
CORSINI (Tito), 24, r. d'Italie, Tunis ;
BENASSON (Umberto), 5, r. Hannon, Tunis ;
MESSA (Silvio), à La Marsa ;
MORENO (Ugo), 12, r. d'Angleterre, Tunis ;
CATALANOTTI (Stefano), 6, r. Es-Sadikia, Tunis ; secr.

Commissaires aux comptes

GALLICO (Renato), 8, r. de Hollande, Tunis ;
RAMBELLA (Augusto), 5, r. de Constantine, Tunis ;
VAIS (Mario), r. d'Alger, Tunis.

Directeur général

BELLINCONI (Vezio), à Tunis.

Capital social. — Au moment de la transf. de la société, le cap., qui a été variable pendant 23 ans, a été porté à 1 MF. À la suite des augm. décidées par les A.G. des 27 avril et 15 juin 1924, le cap. social a été successivement porté à 5 et à 10 MF, dt aujourd'hui 7 MF entièrement versés, en 70.000 act. de 100 fr.

Répartition des bénéf. — 70 % aux act. ; 10 % à la rés. ; 10 % au conseil ; 10 % aux gratifications.

Ex.	Capital	Bénéf. nets	Réserves	Divid. ttx	Divid. par part
1914	295.800	51.509	10.301	33.480	8
1915	316.700	76.617	35.323	29.801	10

1916	334.600	77.018	11.403	37.062	10
1917	351.800	66.865	10.373	33.712	10
1918	369.300	79.275	12.855	41.778	10
1919	440.400	92.395	18.479	60.057	10
1920	471.600	94.443	18.888	61.388	10
1921	485.900	104.963	20.992	68.226	10
1922	466.900	134.940	26.988	87.711	18
1923	468.800	225.379	—	191.572	40
1924	5.000.000	1.032.792	395.921	440.640	10
1925	7.000.000	1.368.774	1.348.227	533.000	10

Juliette Bessis,
La Méditerranée fasciste
(Publications de la Sorbonne et Karthala, Paris, 1981, 416 p.)

[48] La mainmise [fasciste en 1923] sur *L'Unione*, alors quotidien du soir, s'oppose à des résistances têtues de la part de ceux qui le dirigent et le subventionnent. L'équipe responsable du journal freine le tournant totalitaire et antifrançais que l'on tente de lui imposer. L'élimination des indésirables au conseil d'administration, dont fait partie Salvatore Calò, également membre du conseil d'administration de la Banque italienne, est d'autant plus difficile que leur position reste solide à la Chambre de commerce dont dépend le journal, et dans les différentes organisations italiennes.

La campagne contre le remboursement des bénéficiaires de guerre, soutenue par la Chambre de Commerce et *L'Unione*, rend inopportun en 1923 l'éclatement d'un conflit ouvert que ne manquerait pas de susciter des remous trop violents ; on assiste donc à une courte pause, mais les luttes internes s'amplifient. [...]

[51] Les tentatives de contrôle absolu du principal organisme bancaire de la colonie se heurtent à des difficultés qui s'avèrent ici insurmontables. Celui-ci, l'ancien « Banco Italiano di Sconto », fondé en 1900, pratiquement en faillite en janvier 1922, s'était mué en « Credito agrario italiano di Tunisi » ou Banque italienne de crédit à l'aide d'une participation minoritaire de capitaux français coloniaux et métropolitains. L'autre banque, l'ancien « Crédit agricole », devenu en 1924 une filiale de la Banque italo-française de crédit*, ne joue dans les opérations locales qu'un rôle secondaire.

Soumettre les opérations de la Banque italienne de crédit aux impératifs de la politique italienne s'imposerait d'autant plus qu'elle détient l'essentiel des avoirs italiens dans le pays ; elle détermine et contrôle de [52] plus l'octroi des prêts au paysannat italien, ce qui confère à ses administrateurs locaux une influence évidente dans les milieux agricoles. Pour aider la fixation au sol des colons italiens, des promesses d'emprunt à longue échéance au taux de 3 % sont faites par la banque. Une prime de 10.000 francs est consentie pour achat d'une terre de 40.000 francs et au-dessus, et de 5.000 francs pour achat de terre payée entre 20 et 40.000 francs. Les opérations financières de la Banque de Crédit sont plus ou moins contrôlées et coordonnées par « l'Institut Italien du Crédit pour le Travail Italien à l'Etranger », fondé également en 1924 ; une partie des fonds alloués à la Tunisie sert la même année à l'achat de 2.000 hectares de terres (pour plus d'un quart rachetées à des Français) dans la région de Medjez-El-Bab, et rétrocédées ensuite en location où en métayage à des colons italiens.

Le « Banco italiano di credito » s'accroît en absorbant par fusion en 1926 la filiale tunisienne du « Banco di Sicilia ». Mais son conseil d'administration n'en est pas pour autant modifié et il reste composé en majorité des personnalités qui ont été écartées de *L'Unione* et de la Chambre de Commerce, mais qui ici tiennent fermement leurs positions.

Au moment de la chute du franc en 1926, le Banco [italiano] di Credito souscrit en tête de liste la somme de 10.000 francs pour aider à son relèvement et appelle ses clients à souscrire. Le président du conseil d'administration, Calò, déclare : « ... ce que nous possédons n'est ni en dollars ni en lires mais en francs ; par suite, il est tout naturel que nous nous efforcions de coopérer dans la mesure de nos forces au relèvement de cette monnaie ». La nouvelle de la souscription a été donnée par *L'Unione* sans commentaires. [...]

[133] L'intervention des banques italiennes

Une nouvelle délégation de viticulteurs dirigée par quelques gros propriétaires se rend de nouveau à Rome au début de 1934, pour exposer les développements de la situation et des restrictions aux exportations de vins, et demander les décisions qui s'imposent.

Celles-ci sont déjà à l'étude et le premier projet élaboré tente de jumeler une opération proprement italienne de crédit avec une concentration sous le contrôle métropolitain [romain] des organismes bancaires italiens de la colonie, réunis en une banque unique.

Les résultats escomptés pour la nouvelle banque, « appelée à un grand essor », sont l'augmentation des dépôts et du crédit d'escompte de la part de la Banque d'Algérie. Le nouvel organisme aidera la colonie et « resserrera ses liens avec la mère patrie... qui l'aura voulu et [134] aidé à naître et qui continuera à y maintenir sa tutelle et sa protection¹ ». Ce premier projet n'aboutit pas.

Les pressions exercées sur le Banco italiano di credito pour qu'il commandite une opération de sauvetage s'avèrent inefficaces. Alimentée essentiellement de fonds locaux, la banque ne se considère pas en mesure de faire face, seule, aux demandes de crédit. En dépit d'avoirs florissants estimés à 85 millions de francs en comptes courants ou de dépôts et 45 millions en titres, ses administrateurs, soucieux de ne pas engouffrer leurs clients et eux-mêmes dans une opération incertaine, demandent des fonds italiens ou une garantie spéciale du gouvernement de Rome. Le Banco di Sicilia (organisme para-étatique) accepte de donner des fonds, à condition que lui soient cédées la majorité des actions du Credito.

Non seulement ses administrateurs refusent les propositions du Banco di Sicilia, mais, faute plus grave encore aux yeux des autorités italiennes, ils resserrent leurs liens avec la Banque d'Algérie et de Tunisie en admettant ses administrateurs, le président et le vice-président de la Chambre de commerce de Tunis, dans leur conseil d'administration ; ce qui traduit clairement un soutien des capitaux français, pour diriger les opérations de crédit nécessitées par la crise, hors du contrôle trop strict de Rome.

Faire pièce au conseil d'administration de la banque rebelle, dénoncée avec violence par Concetto Pettinato dans *La Stampa*, constitue un impératif supplémentaire d'intervention.

Ce sont le Banco di Sicilia et le Banco di Napoli qui financent l'ouverture à Tunis d'une nouvelle banque italienne en juin 1934, « Il Banco italo-tunisino di credito agrario », avec un capital prévu de 75 millions de francs et pour objectif la consolidation des dettes italiennes, par prêt au taux de 4 %, mais aussi le rachat de propriétés italiennes, françaises ou tunisiennes mises en vente.

¹ A.I.M.A.E., Tun., Carton 2. Dossier « Viticulture ».

En fait, les capitaux métropolitains n'arrivent que lentement en 1935 et en importance plus faible que prévue. Il semble que les banques italiennes marquent une certaine réticence à investir en Tunisie française, alors que les mêmes opérations sont sollicitées en Libye avec une plus totale garantie d'avenir et qu'aussi, en ce début d'année 1935, les perspectives éthiopiennes permettent d'envisager des investissements promis à un bel avenir.

« Cette banque, faute de crédits suffisants alloués par la Péninsule, n'eut qu'une durée éphémère, mais le contretemps qu'elle permit d'apporter aux réalisations de la politique française locale suffit avec la propagande menée par le consulat d'Italie à faire remettre à plus tard la réalisation des naturalisations offertes ²».

Les opérations de renflouement de ce nouveau Credito Agrario s'organisent au prix d'une concurrence très vive, qualifiée de « guerre au [135] couteau » par Charles Monchicourt, avec le **Banci italiano di credito et son directeur, Vezio Bellincioni**, dénoncé — à tort — pour crime de demande secrète de naturalisation française, plus antifascisme camouflé et franc-maçonnerie invétérée.

Ces opérations favorisent le rachat sous couvert de la nouvelle banque (mais aucun document ne permet d'en évaluer le montant) de petites exploitations dont les propriétaires, incapables de rembourser dettes et intérêts, sont réduits au métayage sur leurs anciennes terres, et une plus grande concentration de la propriété agricole italienne entre les mains des plus gros exploitants. [...]

[192] Les notables juifs italiens ont en dépit des vicissitudes gardé une place dans les rouages de la colonie jusqu'au déclenchement de la campagne raciste au début de 1938. Ainsi, le professeur Ortona, qui se suicidera à la promulgation des lois raciales en Italie, et l'avocat Morpurgo sont respectivement médecin officiel et avocat du consulat. Maurizio Soria, ultra fasciste et gérant responsable de *L'Unione* ; Mario Vais, président de l'orphelinat Prince de Piémont ; les avocats Moreno et Pariente, respectivement président et secrétaire de la Dante ; Uccio Scialom, administrateur de l'hôpital Garibaldi ; Raul Attias, président de l'« Association des Mutilés et Invalides de guerre » ; **Alfredo Coen, Salvatore Calò, Faldini, Vais, Boccara, membres du conseil d'administration de la Banque italienne de crédit**. Pourtant, l'adhésion au fascisme, déjà formelle pour un certain nombre d'entre eux, cesse d'être affirmée, sauf de quelques inconditionnels.

L'appoint des notables juifs de la colonie, les fonds qu'un certain nombre d'entre eux acceptent d'investir et renforcés de capitaux français, donnent corps au projet d'édition d'un grand quotidien antifasciste face à *L'Unione*.

Le 21 janvier 1939, une personnalité de l'émigration politique italienne, Ambrogio Donini, arrive des États-Unis pour traiter à Tunis avec les donateurs. Successivement, deux responsables communistes arrivent de Paris pour en assurer le fonctionnement. Ce sont Velio Spano, récemment rentré d'Espagne, puis Giorgio Amendola qui prendra la direction du *Giornale* dont la parution débute le 5 mars 1939, sur une base ouverte de défense de la paix, sans orientation politique nettement marquée. [...]

[286] Fidèle à sa ligne de conduite, le conseil d'administration de la Banque italienne de crédit, seul organisme que le gouvernement fasciste n'a jamais réussi à plier totalement, décide, dans une réunion du 27 mars 1940, d'affecter en avril 10 millions sur les 34 de fonds disponibles à l'achat de différentes valeurs dont 5 millions en bons d'armement français et un million d'actions de la Caisse foncière de Tunisie, 3 autres millions sont bloqués au Banco di Roma de Paris³.

² Rapport Simonpoli cité.

³ A.Q.O., Tun., Af. pol., Carton 22/5. Lettre du directeur de la Sûreté au ministre délégué à la Résidence du 8 avril 1940.